

« Pourquoi les médecins ayant arrêté de travailler conservent leur numéro Inami au détriment des jeunes ? »

Dans le cadre de l'opération « pourquoi », les abonnés du « Soir » ont soumis plus de 1.000 questions à la rédaction. Découvrez notre réponse à la question posée par Claudine (Walhain).

Article réservé aux abonnés



Bruno Dalimonte.



Chef du pôle Société

Par **[Eric Burgraff \(/121/dpi-authors/eric-burgraff/\)](/121/dpi-authors/eric-burgraff/)**

Publié le 5/10/2023 à 17:09 | Temps de lecture: 1 min



Osons dire les choses clairement : le phénomène qui consistait à compter dans la force de travail médicale – c'est le boulot des commissions de planification pour fixer les quotas – ce phénomène, est de l'histoire ancienne. « La commission de planification se base sur l'activité réelle des médecins. Un médecin sans activité ou à activité réduite, même s'il dispose encore d'un numéro Inami, n'est pas pris en compte dans les chiffres. Les quotas sont donc ajustés en conséquence », nous assure le ministre Frank Vandenbroucke. « En réalité, on estime le nombre d'équivalents temps plein sur base, non des personnes mais des actes produits » ajoute le docteur Pierre Drielsma, membre des commissions de planification.

Quant à l'accès du territoire belge aux médecins diplômés ailleurs en Europe, selon le Groupement belge des omnipraticiens (GBO), la Belgique ne fait que se conformer à la législation européenne : tout médecin diplômé a deux droits différents. Un, le droit, hors numerus clausus, d'effectuer une spécialisation en Belgique, il n'entre pas dans les quotas parce qu'il est européen. Deux, une fois qu'il a acquis une spécialisation, même à l'étranger, un médecin est libre de s'installer en

Belgique. « Et comme l'immense majorité de ces médecins sont francophones ou de régions proches de la francophonie à l'instar de la Roumanie, ils viennent gonfler les quotas de médecins francophones », dit Jean-Noël Godin directeur du GBO. Cet article répond également à Machteld de Beauraing.

► **Retrouvez l'ensemble de nos réponses à vos questions sur [lesoir.be/pourquoi](https://www.lesoir.be/pourquoi) (<https://www.lesoir.be/371445/sections/pourquoi-posez-vos-questions>)**